

PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 3 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 3 Février à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CASTELGINEST, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Jacqueline LANDES, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme LANDES, Mr DARDENNE, Mr DUMAS, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr LEBRIS, Mme DELCASSE, Mme MACHADO, Mme VARLIETTE

Absents : Mme BOSQ,

Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations : Monsieur le Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mme AZAM donne procuration à Mme MACHADO, Mr ABEILHOU donne procuration à Mr DUMAS, Mme CHAMFEUIL donne procuration à Mr DIZIER, Mme CHERT-RAMES donne procuration à Mme DELCASSE, Mme CHRISTOL donne procuration à Mme VARLIETTE, Mr DALMONTI donne procuration à Mr DESSEAUX,

Secrétaire de Séance : Mme DELCASSE

Une liste d'émargement de présence a été signée.

Convocation en date du : 27/01/2025

Publication en date du : 07/02/2025

Ouverture de la séance à 18h00

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 3 Février 2025

ORDRE DU JOUR

- 1- Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration
- 2- Délibération afférente à l'adhésion à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale
- 3- Etude des demandes d'attribution d'aides facultatives en cours
- 4- Questions diverses

Mme la Vice-Présidente procède à l'appel nominal des membres du Conseil d'Administration.

Mme la Vice-Présidente propose de nommer Mme DELCASSE, administratrice, secrétaire de séance.

Mme DELCASSE est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme la Vice-Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 25 Novembre 2025 qui a été adressé aux élus le 27 Janvier 2025.

Le procès-verbal de la séance du 25 Novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 3 Février 2025

PROJETS DE DÉLIBÉRATION ET DÉBATS

POUR INFORMATION

1 – Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration

Rapporteur : Mme LANDES

Débats

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles, Madame la Vice-Présidente rend compte des décisions prises en application de la délibération n°2020-002 en date du 25 juin 2020 relative aux délégations reçues du Conseil d'administration.

Cf documents : - Prises en charge cantine année scolaire 2024-2025

- Domiciliations

- Bons alimentaires

Délibération DEL.2025/001
--

Objet : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020/002 en date du 25 juin 2020 relative aux délégations reçues du Conseil d'Administration.

- Décision portant sur la prise en charge des aides cantines de l'année scolaire 2024/2025
- Domiciliations
- Bons alimentaires

DATE	N° Acte	Intitulé de l'acte
06/01/2025	JANV2025/001NC	Portant octroi d'une prise en charge cantine à 50% à compter du 6 Janvier pour l'année scolaire 2025
15/01/2025	JANV 2025/002/NC	DOMICILIATION
15/01/2025	JANV 2025/003/NC	DOMICILIATION
01/01/2025	JANV 2025/004/NC	DOMICILIATION

Le Conseil d'administration **prend** acte de la présentation des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'administration.

Cette délibération ne donne pas lieu à un vote.

2 – Délibération concernant l'Adhésion 2025 à l'Association « Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale » UNCCAS

Rapporteur : Mme LANDES

Débats

L'Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS) est une association loi 1901.

Les missions stratégiques de l'UNCCAS sont les suivantes :

- Représenter, défendre et structurer le réseau national des CCAS/CIAS.
- Accompagner les adhérents en leur apportant toute la formation, l'aide technique et juridique nécessaires au développement de leurs activités.
- Valoriser et promouvoir l'action sociale publique au plan communal et intercommunal, en confortant les capacités d'observation sociale, d'intervention et d'innovation des CCAS/CIAS.
- Développer l'échange d'expériences, l'essaimage et la capitalisation de bonnes pratiques en matière d'action sociale locale et cela au plan national mais aussi européen.

- Dialoguer avec les représentants de l'Etat, les parlementaires, les administrations, les partenaires pour adapter les dispositifs existants et alimenter le débat national en matière de politiques sociales.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de renouveler l'adhésion auprès de cette association pour l'année 2025 et de s'abonner à la revue ACTES.

Délibération DEL.2025/002
--

Objet : Adhésion 2025 à l'Association « Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale » UNCCAS

L'Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS) est une association loi 1901.

Les missions stratégiques de l'UNCCAS sont les suivantes :

- Représenter, défendre et structurer le réseau national des CCAS/CIAS.
- Accompagner les adhérents en leur apportant toute la formation, l'aide technique et juridique nécessaires au développement de leurs activités.
- Valoriser et promouvoir l'action sociale publique au plan communal et intercommunal, en confortant les capacités d'observation sociale, d'intervention et d'innovation des CCAS/CIAS.
- Développer l'échange d'expériences, l'essaimage et la capitalisation de bonnes pratiques en matière d'action sociale locale et cela au plan national mais aussi européen.
- Dialoguer avec les représentants de l'Etat, les parlementaires, les administrations, les partenaires pour adapter les dispositifs existants et alimenter le débat national en matière de politiques sociales.

Le montant de la cotisation s'élève à 452,54 euros ; cette dépense est inscrite au budget.

Il est proposé au conseil d'administration du CCAS de :

- **RENOUVELER** l'adhésion à cette association pour l'année 2025 et de s'abonner à la revue ACTES.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

6 – Etude des demandes d'aides facultatives en cours

Rapporteur : Mme LANDES

Débats

Madame Landes présente le dossier de demandes d'aides financières remis en Conseil d'Administration.

Celui-ci a procédé à l'étude et aux votes de la demande d'aide financière présentée.

Délibération

DEL2025/001NC

DEL2025/002NC

DEL2025/003NC

DEL2025/004NC

Objet : Etude des demandes d'aides facultatives en cours

Madame Landes présente les dossiers de demandes d'aides financières remis en Conseil d'Administration.

Celui-ci a procédé à l'étude et aux votes des demandes d'aides financières présentées.

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de la Vice-Présidente et après avoir délibéré :

- **PREND** en charge le paiement des factures entièrement ou en partie
- **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS ou son représentant la Vice-Présidente à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

7 – Questions diverses

La volonté d'organiser une guigette a été évoquée par Madame la Vice -Présidente, et des échanges ont eu lieu concernant les futures Sénoriales de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-Présidente lève la séance.

Fin de la séance à 19h00

Jacqueline LANDES

Pour le Président
Mme Jacqueline Landes
Vice-Présidente

Présidente de séance



Marie-Hélène DELCASSE

Secrétaire de séance

